

LEZENNES

## La commune opte à son tour pour la mutuelle «communale»

Après Anstaing, Tressin, Chéreng et Wanehain, Lezennes adhère à ce dispositif qui permet d'offrir aux habitants des tarifs de groupe, donc avantageux. La municipalité a envoyé un questionnaire toutes boîtes, d'où il ressort que 7 % des sondés n'avaient pas de mutuelle !

Par Virginie BOULET | Publié le 18/10/2016



Lezennes a choisi de contractualiser avec l'association Actiom, comme déjà 85 communes du Nord et du Pas-de-Calais.

Comme les autres communes du secteur, Lezennes a d'abord pris le pouls de la population avant de se lancer dans le dispositif des mutuelles communales. Pour cela, Marc Godefroy et son équipe ont pu compter sur des étudiants du lycée Valentine-Labbé de La Madeleine, en classe de BTS SP3S (Services et prestations des secteurs sanitaire et social).

Ces jeunes se sont rapprochés de la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie). Et de leurs contacts avec « La Sécu » est ressorti que 352 Lezennois n'avaient pas de complémentaire santé en 2014, soit plus de 10 % de la population. Un pourcentage élevé qui laisse perplexe l'adjointe à l'action sociale, Frédérique Descamps. La CPAM dispose en effet d'un site internet qui permet à chaque assuré d'indiquer le nom et les coordonnées de sa complémentaire santé, pour faciliter les demandes de remboursement de la part mutuelle. Et si les 10 % de Lezennois étaient simplement ceux qui n'ont pas renseigné cette case ?

Reste que la commune, parallèlement, a aussi distribué un questionnaire à l'ensemble des 1 200 foyers lezennois. 131 exemplaires ont été renvoyés. Il en est ressorti que 36 % des retraités avaient gardé la complémentaire santé proposée par leur entreprise, 57 % l'avaient obtenu par leurs propres moyens. Surtout 7 % n'en avaient pas.

Des statistiques suffisamment édifiants pour que Lezennes opte à son tour pour le dispositif improprement appelé « mutuelles communales ». Improprement parce que les communes ne servent que d'intermédiaire, ici, entre leurs habitants (sans restriction) et un assureur ou un réseau d'assureurs. Comme Anstaing, Tressin, Chéreng, et Wannehain, Lezennes a choisi de passer une convention avec l'association Actiom (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat). Comme déjà 85 communes du Nord et d'une partie du Pas-de-Calais.

## Comment ça se passe ailleurs

Les communes (souvent associées) d'**Anstaing** et **Tressin** ont été les premières à se lancer. Après des enquêtes au sein de leur population, elles ont organisé une réunion en commun en janvier. Signature de la convention avec Actiom, mise en place des permanences... Christophe Hau, délégué régional de l'association, n'a commencé à rencontrer des personnes éventuellement intéressées qu'en mars.

C'est à cette période que **Chéreng**, elle aussi, a décidé de se lancer dans l'aventure, pour permettre à ses administrés qui hésitaient à se soigner de ne plus faire ce sacrifice. Aujourd'hui, les habitants des trois communes peuvent se rendre indifféremment dans les permanences des unes ou des autres, selon leurs disponibilités.

### « Lancement satisfaisant »

« *Le lancement est satisfaisant* », estime Christophe Hau, sachant que c'est en ce moment que la plupart des assurés résilient leur contrat avec leur mutuelle, celui-ci courant pour une année civile (sauf modification de la situation, départ à la retraite, par exemple). Le recours à la mutuelle « communale » se concrétise donc en ce moment, d'où le fait qu'Actiom n'a pas encore de chiffres probants. « *Nous nous faisons souvent connaître par le bouche à oreille. Après, les gens se donnent le temps de la réflexion* », explique le délégué régional.

Néanmoins, au terme de la permanence qu'il a tenu la semaine dernière à Tressin, Christophe Hau a enregistré trois nouvelles adhésions. Personnes âgées (il n'y a pas de limites d'âge), étudiants, familles en situation de précarité... Il n'y a en tout cas pas de profil type.